

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 10 octobre 2024**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### FBPA-048-16582/24/BM

## ■ Présentation du bilan d'activité 2023 du crématorium de Martigues 102619

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le « Centre Funéraire Municipal » a été construit en 2007 dans un bâtiment commun regroupant les Régies Municipales du Crématorium, des pompes funèbres et la chambre funéraire de Martigues. La Régie du Crématorium a été transférée à la métropole Aix-Marseille-Provence au 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et compte aujourd'hui 2 fours de crémation, une salle d'attente ainsi qu'une salle de cérémonie équipée de 2 pupitres pour la prise de parole, d'un système audio de qualité et d'un vidéoprojecteur permettant ainsi la réalisation d'hommages personnalisés.

La compétence « crématorium » est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC). Pour lequel la Métropole Aix-Marseille-Provence a fait le choix de créer une Régie à seule Autonomie Financière. Les statuts d'une Régie dotée de la seule autonomie financière sont définis par les Articles R2221-1 à R2221-17 pour les généralités et les articles R2221-63 à R2221-94 plus précisément pour les Régies à seule autonomie financière.

L'article 221-3 précise que : « la régie dotée de la seule autonomie financière est administrée sous l'autorité du maire et du conseil municipal, par un conseil d'exploitation et son président ainsi qu'un directeur (il convient de remplacer Maire et Conseil Municipal par Présidente et Conseil Métropolitain).

Les principaux indicateurs portant sur le service du crématorium de Martigues courant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, se matérialisent de la façon suivante :

### ➤ Les recettes et dépenses d'investissement

Investissement - en k€	2022	Total "voté" 2023	2023	Var.	%Var.	Taux d'exécution
<b>Recettes d'investissement</b>						
Recettes réelles (a)	358	105	0	-358	n/a	n/a
Recettes d'ordre (b)	6	229	13	7	111%	6%
<b>Total recettes d'investissement = (a) + (b)</b>	<b>365</b>	<b>334</b>	<b>13</b>	<b>-352</b>	<b>-96%</b>	<b>4%</b>
Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (c)	0	408	0	0	n/a	n/a
<b>Total des recettes d'investissement cumulées = (a) + (b) + (c) - k€</b>	<b>365</b>	<b>742</b>	<b>13</b>	<b>-352</b>	<b>-96%</b>	<b>2%</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>						
Dépenses réelles (a)	78	741	90	12	15%	12%
Dépenses d'ordre (b)	0	1	0	0	n/a	n/a
<b>Total Dépenses d'investissement = (a) + (b)</b>	<b>78</b>	<b>742</b>	<b>90</b>	<b>12</b>	<b>15%</b>	<b>12%</b>
Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (c)	0	0	0	0	n/a	n/a
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées = (a) + (b) + (c) - k€</b>	<b>78</b>	<b>742</b>	<b>90</b>	<b>12</b>	<b>15%</b>	<b>12%</b>

Les recettes d'investissement sont en hausse de +19% entre 2020 et 2021 et disposent d'un taux d'exécution de 4%, correspondant à un total de titres émis de 25 k€.

Le taux d'exécution en dépenses s'élève quant à lui à 7%. Le total de mandat émis sur l'exercice 2021 est de 8 k€.

A noter que les recettes réelles d'investissement sont nulles en 2021 et les dépenses réelles de 8 k€ restent stables entre les deux exercices.

### ➤ Les recettes et dépenses de fonctionnement

Fonctionnement - en k€	2022	Total "voté" 2023	2023	Var.	%Var.	Taux d'exécution
<b>Recettes de fonctionnement</b>						
Recettes réelles (a)	923	620	1 104	181	20%	178%
Recettes d'ordre (b)	0	0	0	0	n/a	n/a
<b>Total recettes de fonctionnement = (a) + (b)</b>	<b>923</b>	<b>620</b>	<b>1 104</b>	<b>181</b>	<b>20%</b>	<b>178%</b>
Résultat reporté ou anticipé (c)	0	877	0	0	n/a	n/a
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées = (a) + (b) + (c) - k€</b>	<b>923</b>	<b>1 497</b>	<b>1 104</b>	<b>181</b>	<b>20%</b>	<b>74%</b>

<b>Dépenses de fonctionnement</b>						
Dépenses réelles (a)	812	1 269	631	-181	-22%	50%
Dépenses d'ordre (b)	6	228	13	7	111%	6%
<b>Total Dépenses de fonctionnement = (a) + (b)</b>	<b>818</b>	<b>1 497</b>	<b>644</b>	<b>-174</b>	<b>-21%</b>	<b>43%</b>
Résultat reporté ou anticipé (c)	0	0	0	0	n/a	n/a
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées = (a) + (b) + (c) - k€</b>	<b>818</b>	<b>1 497</b>	<b>644</b>	<b>-174</b>	<b>-21%</b>	<b>43%</b>

Les recettes se composent essentiellement de prestations de crémations, de cérémonies et autres prestations connexes. Leur taux d'exécution atteint 148% en 2021. Le taux d'exécution en dépenses s'élève quant à lui à 34%.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent sur l'exercice à 934 k€, en hausse de +141 k€ (+18%) alors que les dépenses réelles, essentiellement composées de charges de personnel, de dépenses énergétiques et d'entretien, sont en baisse de -129 k€, soit -23%.

### ➤ Les principaux indicateurs financiers.

La situation financière du Crématorium de Martigues reste bonne en 2023 :

- L'Épargne Brute d'Exploitation (ou capacité d'autofinancement) s'élève à 473 k€ en 2023 contre 520 k€ en 2022, soit une baisse de -47 k€ (-9%). Cette diminution est à mettre en lien avec la progression des recettes de gestion courante de +122 k€ (+15%) cumulée à la baisse des dépenses de gestion courante de -238 k€ (-30%) ;
- Le Fonds de Roulement (FR) est en hausse de +390 k€ (+44 %) en 2023, atteignant la somme de 1 284 k€ contre 894 k€ en 2022.

### ➤ Les résultats de clôture

Résultat cumulé - en k€	Résultat cumulé 2022	Résultat 2023	Résultat cumulé 2023
Investissement	408	-77	330
Fonctionnement	877	460	1 337
<b>Total</b>	<b>1 284</b>	<b>383</b>	<b>1 667</b>

Le Crématorium de Martigues a été excédentaire en 2023 de +383 k€ générant un résultat cumulé au 31 décembre 2023 de +1 667 k€ dont 1 337 k€ d'excédent de fonctionnement et 330 k€ d'excédent d'investissement.

En définitive, le Crématorium de Martigues a connu une baisse de son activité de -9.6 % avec 1 314 crémations en 2023 dont 7 pièces anatomiques auxquelles il faut ajouter 9 crémations de restes humains exhumés, contre 1 454 en 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 27 septembre 2024
- L'avis du Conseil d'exploitation du 28 mars 2024.

**Oùï le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que le bilan annuel pour l'année 2023 du Crématorium de Martigues a été remis.

**Délibère**

**Article unique :**

Est pris acte du bilan annuel d'activité pour l'année 2023, ci-annexé, remis par le Crématorium de Martigues.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Budget et Finances,  
Stratégie financière,  
Contractualisation avec l'Etat et les collectivités

Didier KHELFA